**BÂTISSEURS D'HERITAGES**

*Plateforme OPTIGEST360*

# POLITIQUE DE CONSERVATION DES DONNÉES

*Durées de conservation et sort des données*

**Version :** [date] — 09/11/2026

**Finalité couverte :** Gestion de l'application OPTIGEST360

**ALERTE – À LIRE AVANT USAGE**

Document créé le 09/11/2026 pour le dépôt ARTCI (champ « politique de conservation », étape 4).

Durées fondées sur des sources datées (AUDCIF, politique interne). RISQUE si dépassement : conservation illicite (art. 4 et 14, loi n°2013-450). MESURE : purge/anonymisation au terme des durées ci-dessous.

—

## ARTICLE 1 – OBJET ET PRINCIPE

La présente politique définit les durées de conservation des données à caractère personnel traitées par BÂTISSEURS D'HERITAGES (la « Société ») pour la gestion de l'application OPTIGEST360, ainsi que le sort des données à l'expiration de ces durées. Conformément à la loi n°2013-450 du 19 juin 2013, les données ne sont pas conservées au-delà de la durée nécessaire aux finalités poursuivies, sous réserve des obligations légales de conservation.

## ARTICLE 2 – DURÉES DE CONSERVATION

| Données | Durée | Point de départ / fondement |
|---|---|---|
| **Comptes et abonnement** | Durée de l'abonnement + 3 mois | Fin de la relation contractuelle |
| **Livres comptables, pièces justificatives, factures** | 10 ans | Clôture de l'exercice — art. 24 de l'AUDCIF (OHADA) |
| **Bulletins de paie et pièces sociales** | 10 ans | Fin de l'exercice de paie |
| **Journaux de connexion et d'activité** | 1 an | Événement |
| **Registre technique des événements** | 1 an | Événement |
| **Prospects** | 3 ans | Dernier contact |
| **Candidatures non retenues** | 2 ans | Dernier contact |
| **Fichiers d'export générés** | 2 jours | Génération |
| **Sauvegardes de la base de données** | 14 à 30 jours | Production de la sauvegarde |

## ARTICLE 3 – SORT DES DONNÉES À L'EXPIRATION

À l'expiration des durées ci-dessus, les données sont supprimées ou anonymisées de manière irréversible. Les pièces soumises à une obligation légale de conservation (comptables et sociales) ne sont pas effacées sur demande avant le terme légal ; le lien avec la personne est alors remplacé par un identifiant pseudonyme. Les données effacées disparaissent des sauvegardes au terme de leur cycle (14 à 30 jours). En cas de contentieux, les données concernées sont conservées jusqu'à son règlement définitif.

## ARTICLE 4 – FIN DE RELATION

Au terme de l'abonnement, le Client dispose de 15 jours pour demander la restitution de ses données (export réutilisable) ou leur suppression ; à défaut, la Société conserve les données 30 jours supplémentaires, puis les supprime, sous réserve des obligations légales. Une attestation de restitution ou de suppression est délivrée sur demande.